



Séance plénière des 20 et 21 juin 2016

« CONSTRUIRE L'APPRENTISSAGE DE DEMAIN »

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 3^{ème} et 4^{ème} commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Gérard MORIN, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

Le Président du Conseil régional a saisi le CESER sur son rapport présentant les orientations pour l'apprentissage en région Centre-Val de Loire en vue de l'élaboration du CPRDFOP qui doit être signé en 2017 et qui vaudra aussi schéma pour l'apprentissage.

Si le CESER salue cette volonté de définition d'un cadre de réflexion au travers de l'affirmation des axes que le Conseil régional a jusqu'à présent retenu ou envisage d'explorer, il s'interroge néanmoins sur la pertinence du calendrier. En effet, l'heure est à l'élaboration des SRDEII (Schémas Régionaux de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation), or la réglementation prévoit que CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle) contribue à sa réalisation. Il peut donc sembler prématuré de s'interroger sur la question d'apprentissage tant que le SRDEII n'a pas été construit.

Le rapport réaffirme l'importance des enseignements fondamentaux y compris dans la formation par apprentissage et le CESER ne peut que s'en féliciter. Il rappelle son attachement à ne pas opposer les dispositifs de formation, pour en chercher la plus grande complémentarité.

Le rapport fait à ce titre peu mention de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, alors même que ces formations ont su redonner une dimension d'excellence aux parcours par apprentissage et ont ainsi contribué à faire tomber des clivages entre les modes de formation, via notamment le CFA interuniversitaire (CFAIURC).

L'idée d'échanges entre les CFA et les établissements scolaires est intéressante si sa mise en œuvre vise à augmenter les possibilités d'orientation pour les apprenants, notamment par une meilleure connaissance de l'existant. L'expérimentation de cursus mixtes peut être une piste si elle amène réellement des solutions en termes d'offre de parcours. De plus, ces expérimentations ne devront pas être à sens unique (du CFA vers les établissements scolaires) mais envisager les modalités d'un va et vient entre ces modes de formation pour offrir aux apprenants la possibilité d'adapter leur parcours de formation de manière pragmatique.

Le CESER se félicite de la volonté régionale de développement et de structuration du réseau des développeurs de l'alternance, dont l'intérêt est clairement reconnu par l'ensemble des acteurs de l'alternance. Un budget de 619 199 euros permettra de porter le nombre de développeurs financés par la Région de 15 à 29 développeurs, soit un total de 42 sur le territoire régional (en comptabilisant ceux directement financés par les Centres d'Aide à La Décision - CAD). Par ailleurs, le réseau souffrait d'une certaine hétérogénéité dans les pratiques et la nature des compétences. L'idée d'une coordination et d'une professionnalisation ne peut être que de nature à valoriser ce réseau, pour un meilleur accompagnement des entreprises, des CFA et des usagers, et une couverture territoriale plus complète. Cette démarche n'est pas sans rappeler celle engagée dans le cadre du SPRO (Service Public Régional de l'Orientation) avec lequel il conviendra d'ailleurs d'organiser l'articulation.

Par ailleurs, la déclinaison régionale de l'ouverture des titres professionnels à l'apprentissage (5 titres) contribue à élargir le champ des possibles en termes d'orientation des jeunes, et à offrir des possibilités supplémentaires de personnalisation des parcours.

Pour le reste du document, le CESER prend acte de l'intention affichée d'améliorer le système de formation en attendant de se prononcer sur des mesures concrètes.

L'idée de « CFA du futur » s'inscrit dans la réflexion menée actuellement autour de l'industrie du futur. Le projet est intéressant et ne devra pas rester l'apanage des futurs CFA construits. Cette mise en œuvre est à généraliser aux autres CFA, notamment dans le cadre des rénovations, afin d'intégrer une dynamique pédagogique innovante permettant la prise en compte du contexte sociétal contemporain et à venir. La recherche de la durabilité des compétences et des capacités d'actualisation est fondamentale dans cette réflexion. La montée en puissance du débit de toutes les installations numériques est ainsi incontournable.

Le rapport ne fait quasiment pas mention des questions de mobilité et de logement des apprentis, qui demeurent deux problématiques prégnantes pour lesquelles il conviendra de conserver une vigilance toute particulière (ce qui semble avoir été le cas dans la mise en œuvre du projet de CFA du Loir-et-Cher).

La volonté affichée d'améliorer le suivi des apprentis en volume est tout à fait louable, reste maintenant à en trouver les moyens. Le CESER souhaiterait être informé des avancées réalisées sur cette question. L'absence d'une enquête avec un bon taux de retour et au-delà de sept mois reste une des clés d'appréciation de la pertinence du dispositif.

Enfin, suite à la réforme de la taxe d'apprentissage, les clés de répartition en ont à nouveau été modifiées. Aussi, le CESER s'interroge sur l'impact de ces modifications sur la répartition du financement des structures de formation. Cette question pourrait faire l'objet d'une évaluation sur la période 2015-2016.

Avis adopté à l'unanimité.

[Absents et n'ont pas pris part au vote : FSU, CGT, Sud Solidaires]

Xavier BEULIN



